



MÉTROPOLE DE LYON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de **11 février 2021**

Compte rendu affiché le **18 février 2021**

Date de convocation du conseil municipal le **5 février 2021**

Présidente : **Madame Hélène GEOFFROY, La Maire**

Secrétaire de séance : **Monsieur Frédéric KIZILDAG**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	39

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Ahmed CHEKHAB, Antoinette ATTO, Roger BOLLIET, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Fatma FARTAS, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Joëlle GIANNETTI, Eric BAGES-LIMOGE, Frédéric KIZILDAG, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Abdoulaye SOW, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, David LAÏB, Christine BERTIN, Audrey WATRELOT, Richard MARION, Ange VIDAL

Objet :

Communication du rapport d'observations définitives et de ses réponses de la chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes

V_DEL_210211_15

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

**Pierre BARNEOUD - ROUSSET à Kaoutar DAHOUM
Yvan MARGUE à Stéphane GOMEZ
Christine JACOB à Muriel LECERF
Harun ARAZ à Hélène GEOFFROY
Sacha FORCA à Christine BERTIN**

Membres absents :

**Liliane GILET-BADIOU, Charazède GAHROURI,
Mustapha USTA, Maoulida M'MADI**

Rapport de Madame la Maire

Mesdames, Messieurs,

La chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes a procédé, dans le cadre de son programme de travail, au contrôle des comptes et de la gestion de la commune pour les exercices 2013 à 2018.

La ville de Vaulx-en-Velin a été informée par un courrier en date du 9 Août 2019 adressée à Mme GEOFFROY, maire de la commune, Mr Pierre DUSSURGEY, maire du 24 mars 2016 au 4 juillet 2017 et Bernard GENIN, maire de la commune du 1^{er} mars 2013 au 30 mars 2014.

La Chambre Régionale des Comptes a contrôlé plus particulièrement les points suivants :

- la police municipale ;
- le planétarium ;
- les relations avec les associations ;
- les ressources humaines ;
- la qualité de l'information financière et comptable ;
- la situation financière de la Ville.

L'entretien prévu par l'article L. 243-1 du code des juridictions financières a eu lieu le 20 Février 2019 avec Mme Hélène GEOFFROY, Maire en fonction, ainsi que M. Pierre DUSSURGEY.

En revanche, M. Bernard GENIN a décliné la demande d'entretien de fin de contrôle.

Lors de la séance du 11 Mars 2020, la chambre a formulé des observations provisoires qui ont été adressées le 2 Juin 2020 à M. Hélène GEOFFROY, ainsi que, pour celles les concernant, à M. Pierre DUSSURGEY et M. Bernard GENIN.

Un rapport d'observation provisoire a été envoyé le 18 novembre et fait l'objet d'une réponse des maires successifs. Les deux réponses de Madame Geoffroy et de Monsieur Pierre DUSSURGEY figurent en fin du rapport définitif.

Après avoir examiné les réponses écrites, la chambre a arrêté le rapport définitif qui est soumis au conseil municipal.

Les principaux axes à souligner dans son rapport sont les suivants :

En premier lieu, et bien qu'elle note que la situation reste contrainte, la Chambre Régionale des Comptes (CRC) reconnaît la consolidation de la situation financière communale, et notamment l'augmentation de 16% de l'autofinancement brut, qui a atteint 8,4M€ en 2018 (et 8,2M€ en 2019). Elle note également la maîtrise des charges à caractère général, qui ont baissé sur la période, et des charges de personnel à compter de 2018, permettant ainsi de respecter l'évolution maximale de 1,46% des dépenses de fonctionnement imposée par le « contrat dit de Cahors ».

La CRC reconnaît également l'amélioration de l'information budgétaire donnée aux élus et aux citoyens, en insistant sur l'enrichissement des documents fournis annuellement à l'appui du débat d'orientation budgétaire. En particulier, elle confirme le caractère réaliste de l'approche pluriannuelle et des prospectives financières fournies.

Elle souligne également les progrès accomplis en matière d'exécution budgétaire, et notamment le pilotage budgétaire des investissements dont le taux de réalisation est passé de 52% en 2013 à 79% en 2018.

En matière de marchés publics, le précédent rapport de la CRC (en 2013) avait regretté l'absence d'un règlement financier des marchés publics. Elle indique aujourd'hui que le règlement intérieur de la commande publique approuvé en 2016 y remédie, précise que la mise en œuvre des procédures est conforme aux prescriptions réglementaires, et souligne l'attention portée par la

collectivité à la transparence des procédures. A noter que c'est également le cas désormais pour les marchés d'impression de documents de communication puisque le Conseil Municipal du 01 octobre 2020 a délibéré sur l'accord cadre en la matière.

La Chambre constate également les progrès accomplis dans les relations avec les associations, et mentionne la mise en place du dossier de demande de subventions (inexistant avant 2014), le respect effectif des procédures, la mise en place des conventions financières et l'amélioration du suivi de l'usage des subventions. Le processus reste cependant perfectible.

La Chambre s'est livrée à un examen approfondi des actions menées en matière de sécurité, dans le cadre d'une enquête nationale portant sur les polices municipales. Dans ce domaine, elle souligne les efforts très importants réalisés par la commune depuis 2014, et l'approche globale des questions de sécurité qui a été conduite.

Ces résultats actés, la chambre a émis onze recommandations, dont beaucoup rejoignent des préoccupations ou des démarches déjà entreprises, qui constitueront un point d'appui utile pour la commune dans les années à venir et lui permettra de poursuivre les réformes de la gestion municipale déjà entamées.

Les trois premières recommandations traitent de technique comptable et visent à mieux prendre en compte l'inventaire communal et l'intégration des immobilisations, les amortissements et les provisions. Les deux premiers points représentent un travail important, qui doit être mené par un cadre qualifié, en lien avec la trésorerie. Un recrutement a été budgété sur 2021 et sera lancé à cet effet, avec pour objectif de mener ce travail en 2021.

La recommandation n°4 demande d'établir des conventions avec les associations plus complètes que celles qui ont été mises en place. Après la normalisation des relations entre la ville et les associations réalisée au mandat précédent notamment par la mise en place d'un dispositif de dépôt de demande de subvention, mais aussi le chiffrage des avantages consentis (mise à disposition de locaux, de personnel et de matériel), une nouvelle étape consistera notamment à établir avec les plus importantes d'entre elles des conventions triennales approfondissant les objectifs, les moyens et le suivi de leur action. Aux prochains conseils municipaux, des conventions d'objectifs seront progressivement proposées pour l'ensemble des associations.

Enfin, en ce qui concerne le CASC (le comité des activités sociales et culturelles), la ville va dénoncer le protocole d'accord par un prochain courrier.

En matière de transparence des données, sur le site internet de la Ville un document de synthèse permettant à tout citoyen de connaître le montant de la subvention attribuée par association est déjà mis en ligne.

La recommandation n°5 est déjà mise en œuvre. Celle-ci a déjà fait l'objet d'une réponse de la commune à la CRC. L'évaluation des agents est bien réalisée systématiquement depuis 2015. Chaque année, le processus d'évaluation est lancé en novembre. Une révision de la procédure est en cours pour la simplifier, améliorer le suivi et le traçage des comptes-rendus qui doivent effectivement être intégrés dans le dossier de chaque agent. Les entretiens professionnels portant sur l'activité 2020 sont en cours.

En ce qui concerne les recommandations 6 et 7, la mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) est engagée ; cela fait partie des projets Ressources Humaines prévus pour les années à venir. Un cabinet spécialisé a été missionné sur ce sujet avec pour objectif une mise en place fin 2021. Ce travail intégrera la régularisation de la NBI.

En ce qui concerne les logements de fonction (**recommandation 8**), le travail préparatoire à la facturation des fluides aux bénéficiaires (identification ou installation des compteurs, détermination d'une quote-part là où ce n'est pas possible) est réalisé ; il reste à effectuer l'application individuelle aux agents concernés qui sera préparée en 2021 pour une mise en œuvre en 2022.

Recommandation n°9 : l'application du régime légal du temps de travail de 1607 heures. Là encore, le travail préparatoire est engagé. Le Comité technique du 26 novembre a abordé ce sujet avec les Représentants du personnel et une démarche de travail est engagée afin de permettre au conseil municipal de délibérer sur le régime de temps de travail de la collectivité en 2021 comme le prévoit la loi du 6 août 2019 sur la fonction publique. Le diagnostic a été réalisé fin 2020.

Recommandation n°10 et 11 : Le suivi de l'activité et de la formation des agents est tenu à jour régulièrement. La direction des Ressources Humaines suit le plan de formation de chacun des policiers. Les outils mis en place continueront d'être perfectionnés à mesure de l'accroissement prévu des effectifs. Il est à noter que les policiers municipaux sont à jour de leur formation à l'armement.

En conséquence, je vous propose :

► d'approuver le rapport d'observations définitives de la commune La chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes pour les exercices 2013 à 2018 .

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu l'article L. 243-6 du code des juridictions financières ;

Entendu le rapport présenté le 11 février 2021 par Madame la Maire ;

Après avoir délibéré, décide :

► d'approuver le rapport d'observations définitives de la commune La chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes pour les exercices 2013 à 2018 .

Nombre de suffrages exprimés : 39
Votes Pour : 37
Votes Contre : 0
Abstention : 2
Sans participation : 0

Ainsi fait et délibéré le jeudi 11 février 2021.

Pour extrait conforme,

Madame la Maire,

Hélène GEOFFROY



Rendu exécutoire par transmission en Préfecture

Le **05 MARS 2021**

Madame la Maire,

Hélène GEOFFROY

